

**Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2026**

**L' AN DEUX MILLE VINGT SIX , LE 02 JUILLET à 20 heures 00**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la Présidence de Jean-Marc ROZIERES,

Présents : SAHUET Christine, NIEL Jean-Pierre, LE BERRE Nathalie, BOURIANNE Charles, BOUTEILLE Mélanie, HERNANDEZ Ramon, BAGES Frédérique, PRAT Jean-Paul, VALERY Florence, GARCIA François, COURTIAL Sylvie, GIRBAL Guy, CHARRIE Catherine, BEUCHER Yannick, CHANSON Déborah, BUCQUET Michel, MARCILHAC Chloé, MAUBANT Patrice, PREAUD Christian, YCHER Nadia, SALGUES Vincent

Absents/excusés : M Vincent a donné pouvoir à M François GARCIA  
PINI Luciana a donné procuration à Guy GIRBAL

Monsieur Le Maire ouvre la séance

**Approbation du compte rendu des séances du 05 juin 2026.**

Le compte rendu des réunions du Conseil Municipal du 05 juin 2026 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est présenté au Conseil Municipal qui valide ce compte rendu.

*Vote à l'unanimité*

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

- Élection des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin de liste suite à annulation par le tribunal administratif des opérations électorales du 05 juin.
- Validation de l'adhésion de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75.
- Animations passant par la régie :
  - o Balades d'Olt à Aubrac
  - o le spectacle lyrique "Canti del sol"
- Approbation du projet d'investissement et plan de financement pour le retable « adoration des mages »
- Subvention exceptionnelle sollicitée par l'association « les meules de la Marmotte »

Questions diverses

M Le maire demande l'autorisation d'ajouter 3 délibérations à cet ordre du jour :

- Décision Modificative concernant le budget général
- Décision modificative concernant le budget Lotissement Les Marronniers
- Désignation des membres à la commission de contrôle des listes électorales

**1- OBJET :**

**Objet : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste**

**Rapporteur : M ROZIERES Jean-Marc**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 6 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Vu le jugement du TA de Toulouse en date du 17 juin 2026

Vu l'arrêté préfectoral portant convocation des conseillers municipaux

Vu le courrier de la secrétaire générale de la préfecture de Rodez  
a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Charles BOURIANNE, Guy GIRBAL, Chloé MARCILHAC et Déborah CHANSON.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et validée

|   |           |           |             |   |                           |       |                                |                                       |
|---|-----------|-----------|-------------|---|---------------------------|-------|--------------------------------|---------------------------------------|
| 1 | ROZIERES  | ROZIERES  | Jean-Marc   | H | Le Batut                  | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 21/08/1961 à Rodez                    |
| 2 | LE BERRE  | LE BERRE  | Nathalie    | F | 2 rue de l'hôtel de ville | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 23/03/1976 à Mantes la Jolie          |
| 3 | NIEL      | NIEL      | Jean-Pierre | H | Verlac Aurelle            | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 31/01/1958 à Prades d'Aubrac          |
| 4 | GARRIDO   | BOUTEILLE | Mélanie     | F | 44 chemin du Coudénas     | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 10/02/1978 à Rodez                    |
| 5 | HERNANDEZ | HERNANDEZ | Ramon       | H | 02 rue du moulin          | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 08/06/1958 à San Juan del Puerto      |
| 6 | BUREAU    | BAGES     | Frédérique  | F | 10 rue raynal             | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 10/09/1956 à Paris 14° arrondissement |
| 7 | PRAT      | PRAT      | Jean-Paul   | H | 870 avenue d'Espalion     | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 28/07/1972 à Espalion                 |

|    |           |           |          |   |                             |       |                                |                       |
|----|-----------|-----------|----------|---|-----------------------------|-------|--------------------------------|-----------------------|
| 8  | BELLOIR   | VALERY    | Florence | F | 211 avenue de Saint Laurent | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 17/08/1968 à Mortain  |
| 9  | GIRBAL    | GIRBAL    | Guy      | H | 23 rue Raynal               | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 13/05/1956 à Espalion |
| 10 | YCHER     | YCHER     | Nadia    | F | 19 rue Frayssinous          | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 05/06/1979 à Rodez    |
| 11 | BOURIANNE | BOURIANNE | Charles  | H | 1 place du Qual             | 12130 | Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac | 05/10/1953 à Narbonne |

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

M. le maire proclame les résultats définitifs :

La liste conduite par Jean-Marc ROZIERES est élue avec 7 délégués et 4 suppléants.

*Vote à l'unanimité*

- 2- OBJET : Validation de l'adhésion de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat Mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75**  
**Rapporteur : M Jean-Marc ROZIERES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac,

Vu la délibération du 1er juillet 2026 du Conseil communautaire de la Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac,

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 (ci-après « Syndicat Mixte A75 ») annexé au rapport,

Considérant que l'ordre du jour présenté au conseil municipal du 02/07/2026 a été adressé à ses membres le 25/06/2026

Considérant le projet d'évolution du Syndicat Mixte A75 qui permettra de développer l'attractivité économique et touristique des aires sur l'axe de l'A75 et notamment l'Aire de l'Aveyron,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac d'adhérer au Syndicat Mixte A75 à compter du 01/09/2026 au regard de sa compétence en matière économique et touristique ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de valider l'adhésion de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 à compter du 01/09/2026,

AUTORISE le Maire de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision

Adopté à l'unanimité.

**3- OBJET : Organisation d'une animation– Modalités de la billetterie**

**Rapporteur : M François GARCIA**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation par la commune des « Balades d'Olt et d'Aubrac » le 06/09/2026 dans le cadre de sa programmation culturelle.

Afin de permettre l'accès du public à cette manifestation, une billetterie sera mise en place. La vente des billets sera assurée en prévente par l'Office de Tourisme, agissant pour le compte de la commune, ainsi que sur le site le jour même assurée par des élus communaux. Les recettes issues de la vente des billets seront encaissées par la régie de recettes « Animation » de la commune.

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités d'organisation de cette billetterie et à fixer les tarifs suivants :

Tarif plein : 15€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE :

D'approuver l'organisation de la billetterie de l'animation les balades d'Olt et d'Aubrac prévu le 06/09/2026 ;

De fixer les tarifs des entrées tels que présentés ci-dessus ;

De préciser que les recettes de la billetterie seront encaissées par la régie de recettes « Animation » de la commune ;

De préciser que la vente des billets sera assurée en prévente par l'Office de Tourisme ainsi que sur le site le jour de la manifestation par les élus communaux;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'organisation de cette manifestation.

Résultat du vote :

**Vote à l'unanimité**

**4- OBJET : : Organisation d'un spectacle – Modalités de la billetterie**

**Rapporteur : M Charles BOURIANNE**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation par la commune du spectacle « Canti Del Sol » le 25/10/2026 dans le cadre de sa programmation culturelle.

Afin de permettre l'accès du public à cette manifestation, une billetterie sera mise en place. La vente des billets sera assurée en prévente par l'Office de Tourisme, agissant pour le compte de la commune, ainsi que sur le lieu du spectacle le jour de la représentation assurée par des élus communaux.

Les recettes issues de la vente des billets seront encaissées par la régie de recettes « Animation » de la commune.

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités d'organisation de cette billetterie et à fixer les tarifs suivants :

- Tarif plein :15 €
- Tarif réduit : 10 € pour les moins de 15 ans, étudiants et groupes à partir de 10 personnes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE :

- D'approuver l'organisation de la billetterie du spectacle communal prévu le 25/10/2026 ;
- De fixer les tarifs des entrées tels que présentés ci-dessus ;
- De préciser que les recettes de la billetterie seront encaissées par la régie de recettes « Animation » de la commune ;
- De préciser que la vente des billets sera assurée en prévente par l'Office de Tourisme ainsi que sur le site du spectacle le jour de la manifestation par les élus communaux;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'organisation de cette manifestation.

Résultat du vote :

- A l'unanimité

**5- OBJET : approbation du projet mise en valeur du retable et plan de financement**

**Rapporteur : M Charles BOURIANNE**

M. le Maire présente le devis établi par M. ATGER, suite à la dernière rencontre avec le conseil paroissial, M. FAU.

Il s'agit de réaliser une vitrine pour exposer en sécurité le retable dans une nef de l'Eglise des Pénitents.